

[Replay](#)
[Podcasts](#)
[Réécoute](#)
[Rss](#)
[Facebook](#)
[Twitter](#)
[Mobile](#)

[Europe 1](#)
[Le JDD](#)
[Paris Match](#)
[Le Lab E1](#)
[Mise à jour à 13:36](#)

[Infos](#) >
[Politique](#)

Un 4e jour de carence...sauf pour l'Alsace

Par **Laurent Berbon**

Publié le 16 novembre 2011 à 12h44 Mis à jour le 16 novembre 2011 à 13h30

Un député du Bas-Rhin est pourtant à l'origine du texte pour les salariés en arrêt maladie.

Présentée comme "une question de principe" et de "responsabilisation" par le gouvernement, l'instauration d'un quatrième jour de carence pour les salariés du privé ne concernera pas tout le monde. Les chanceux se trouvent en Alsace-Moselle. Les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, bénéficient en effet d'un régime spécial d'assurance maladie, qui ne prévoit pas de délai de carence pour les salariés. Conséquence logique : le non versement des indemnités d'arrêt maladie décidé par le gouvernement ne s'étendra pas à l'Alsace-Moselle.

Un amendement qui change tout

C'est pourtant l'UMP Yves Bur, lui-même député du Bas-Rhin, qui est à l'origine de cette mesure qui doit s'appliquer au reste de l'Hexagone, rappelle L'Alsace.fr mercredi. Rapporteur du budget de la sécurité sociale, le député alsacien avait fait passer un amendement proposant cette mesure de rigueur qui doit permettre d'économiser 200 millions d'euros par an.

L'Alsace rappelle que le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 prévoyait initialement de réduire le taux de remplacement des indemnités journalières. Une mesure à laquelle en revanche, n'aurait pas pu échapper l'Alsace-Moselle.

Yves Bur s'explique

Tour de passe-passe destiné à favoriser ses électeurs ? Interrogé par *L'Alsace*, le député UMP a une explication toute simple : "une baisse des indemnités aurait pénalisé les assurés sociaux durant toute la durée de l'arrêt maladie, alors que l'allongement de la carence se limite à un jour". Contacté par Europe1.fr, Yves Bur n'était pas joignable mercredi pour cause de "déplacement à l'étranger".

L'initiative de l'élu UMP ne manquera pas, en tout cas, d'être appréciée des salariés du privé alsaciens. En revanche, peu de chance que ce régime d'exception soit étendu par le gouvernement aux fonctionnaires locaux, qui n'échapperont pas quant à eux à l'instauration d'une journée de carence votée par l'Assemblée nationale.

Avec un jour de carence en plus, allez-vous réduire vos arrêts maladie?